

RICHEMONT

CESSATION DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS ACTUEL

NOUVEAU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS POUR 10 MILLIONS D' ACTIONS "A" AU MAXIMUM

Résultat du programme de rachat d'actions actuel

Le 11 mai 2017, Compagnie Financière Richemont SA, Bellevue ("**CFR**" ou la "**Société**") a terminé son programme de rachat d'actions actuel. Lors de la période courant du 16 mai 2014 au 11 mai 2017 y compris, CFR a racheté dans ce contexte sur la ligne de négoce ordinaire de la SIX Swiss Exchange un total de 5'185'000 d'actions nominatives "A" propres avec une valeur nominale de CHF 1.00 chacune qui servent à remplir les obligations relatives au plan d'options sur actions en faveur de certains cadres de la Société et de ses filiales. Cela correspond à 0.90 % du capital-actions et 0.50 % des droits de vote de CFR.

Base légale et étendue du nouveau programme de rachat

Le capital-actions de la Société s'élève à CHF 574'200'000, divisé en 522'000'000 actions nominatives "A" avec une valeur nominale de CHF 1.00 chacune et 522'000'000 actions nominatives "B" avec une valeur nominale de CHF 0.10 chacune. Les actions nominatives "A" font partie du Swiss Market Index (SMI) et sont cotées à la SIX Swiss Exchange sur le International Reporting Standard.

Le Conseil d'administration de CFR a approuvé un nouveau programme de rachat d'actions qui autorise la Société à racheter jusqu'à 10 millions de ses actions propres "A" qui représentent au total 1.74 % du capital-actions et 0.96 % des droits de vote de la Société. Le volume total du nouveau programme de rachat n'excède ni 10 % du capital-actions ou des droits de vote, ni 20 % de la part librement négociable des titres de participation.

Le 3 mai 2017, la Commission suisse des offres publiques d'achat a exonéré en procédure d'annonce le nouveau programme de rachat de l'application des règles générales du droit des OPA selon le chapitre 6.1 de la Circulaire COPA no 1 du 27 juin 2013 (Etat au 1er janvier 2016) (le "**Circulaire COPA no 1**").

But et durée

Les actions acquises dans le cadre du nouveau programme de rachat seront détenues en tant qu'actions propres afin de remplir les obligations relatives au plan d'options sur actions en faveur de certains cadres de la Société et de ses filiales (désignées ensemble comme "**Richemont**").

Le période du nouveau programme de rachat commencera le 22 mai 2017 et prendra fin le 20 mai 2020. Les résultats seront publiés le jour de bourse suivant la fin du nouveau programme de rachat.

Les conditions contenues dans la Circulaire COPA no 1 seront remplies en tout temps.

Absence de seconde ligne de négoce – Banque mandatée

Une seconde ligne de négoce ne sera pas introduite en conséquence au nouveau programme de rachat. Le nouveau programme de rachat sera mis en oeuvre par UBS SA aux conditions du marché sur SIX Swiss Exchange. La Société n'est pas tenue d'acheter des actions dans le cadre du nouveau programme de rachat.

Convention de délégation

Il s'agit d'une convention de délégation selon l'art. 124 al. 2 let. a et al. 3 OIMF en vertu de laquelle UBS fait indépendamment des rachats en conformité avec les paramètres spécifiés entre Richemont et UBS. Cependant, Richemont a le droit à tout moment d'abroger cette convention de délégation sans donner de raisons ou changer les paramètres selon l'art. 124 al. 3 OIMF.

Actionnaires importants et actions propres

Les actionnaires importants de CFR (selon l'art. 120 LIMF) sont les suivants:

Nom	Domicile / siège	Date de référence	Catégorie d'actions	Nombre d'actions	Droits de vote (%)	Capital-actions (%)
Famille Rupert	Chemin des Mastelettes 50, 1293 Bellevue, Suisse	18 mai 2017	"A"	2'836'664	0.27	0.49
			"B"	522'000'000	50.00	9.09

Le 18 mai 2017 CFR détenait indirectement 9'357'903 d'actions "A" représentant 1.63 % du capital-actions et 0.90 % des droits de vote.

Annnonce de transactions – Volume journalier négocié au maximum

Les informations relatives au développement du nouveau programme seront publiées sur le site internet de la Société à l'adresse suivante:

<http://www.richemont.com/investor-relations/share-buy-back-information.html>

Le volume journalier moyen négocié au maximum au sens de l'art. 123 al. 1 let. c OIMF sera publié à la même adresse internet.

Informations confidentielles

Au moment de cette annonce, CFR ne possède aucune information non publique relative à la Société qui pourrait influencer de manière significative la décision des actionnaires quant à leur participation au nouveau programme de rachat.

Droit applicable et juridiction

Droit suisse, Genève.

Symbole, numéro de valeur et ISIN

Symbole: CFR

Numéro de valeur: 21.048.333

ISIN: CH0210483332

Lieu et date

Bellevue, Genève, le 19 mai 2017